

#### **Article 1 : Epreuve**

Le District de Football de la Charente organise une compétition Senior à 7 joueurs, appelée Championnat complémentaire Seniors à 7.

Sauf dispositions particulières prévues au présent règlement, ce sont les RG de la FFF, de la LFNA et du District de la Charente qui s'appliquent.

#### **Article 2 : Obligation des Clubs**

Les clubs participants à cette compétition doivent être affiliés à la FFF et être à jour de leurs cotisations.

#### **Article 3 : Engagements**

- 3.1 – Les engagements doivent s'effectuer auprès du District de Football de la Charente via Footclubs avant la date fixée par le Comité d'Organisation,
- 3.2 – Chaque club ne peut engager qu'une seule équipe
- 3.3 – Les engagements sont ouverts à tous les clubs répondant de l'article 2 : Cela concerne donc les équipes réserves de clubs ayant une ou des équipes à 11, mais également des clubs dont l'équipe à 7 serait leur seule équipe, dont leur équipe première.

#### **Article 4 : Classement des équipes d'un même club**

Les équipes seniors à 11 seront les premières équipes du club, l'équipe à 7 viendra en suivant. Exemple : le club X qui a 2 équipes seniors à 11 A et B, l'équipe à 7 sera l'équipe C.

#### **Article 5 : Organisation des rencontres / Jour et heure des matchs**

Les rencontres pourront se dérouler du vendredi soir jusqu'au dimanche après-midi suivant les desideratas des clubs. Tout changement de calendrier pourra se faire avec l'accord des 2 clubs et l'acceptation du District sans frais de dossier.

Les matches non joués pour cause d'intempéries seront traités comme les autres rencontres de Championnat ou Coupe.

#### **Article 6 : Déroulement des rencontres**

Le règlement du foot à 8 est appliqué :

- Le terrain de jeu doit être correctement tracé, les buts seront fixés au sol et équipés de filets.
- Les buts sont dimensionnés ainsi : 6m x 2.10m
- Deux périodes de 35 minutes chacune

- Pause entre les 2 périodes n'excédant pas 15 minutes
- Le hors-jeu se juge sur la ligne médiane
- 9 joueurs maximum et 5 joueurs minimum sur la feuille de match
- Relance du gardien s'effectue à la main dans sa surface
- Les touches se jouent à la main
- Coup de pied de but à hauteur du point de pénalty à 9 mètres
- Passe en retrait au gardien comme foot à 11
- Dans le cas où une équipe ne présenterait que 6 joueurs, la possibilité est donnée, avec l'accord des 2 équipes de disputer la rencontre à 6 contre 6
- Les ballons sont fournis par le club recevant
- Les équipes doivent porter des maillots numérotés de 1 à 11
- Les équipes doivent être vêtues aux couleurs de leur club

**Nota : La compétition se déroulera en une seule phase avec une poule unique**

## **Article 7 : Attribution des points**

Pour l'ensemble de la compétition l'attribution des points s'effectuera de la manière suivante :

- Match gagné : 3 points
- Match nul : 1 point
- Match perdu : 0 point
- Forfait, pénalité : retrait d'1 point

## **Article 8 : Feuille de match**

La FMI devra être utilisée comme pour les rencontres de Championnat à 11.

## **Article 9 : Participation aux rencontres**

Les joueurs entrés en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures du club ne pourront participer à la rencontre lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain

Pour cette compétition une équipe senior à 7 ne pourra aligner qu'un maximum de 3 joueurs ayant pris part effectivement au cours de la saison à plus de 10 rencontres officielles (coupes et championnats) cumulées avec l'ensemble des équipes supérieures.

## **Article 10 : Officiels**

Les arbitres centraux et les arbitres assistants bénévoles devront être licenciés à la FFF.

L'arbitre assistant pourra être remplacé et pourra également jouer une mi-temps.

**Article 11 : Sanctions disciplinaires**

Le règlement disciplinaire et le barème disciplinaire seront appliqués comme pour la compétition à 11 (Annexe 2 des RG de la FFF), ainsi que les modalités pour purger une suspension (article 226 des RG de la FFF)

**Article 12 : Cas non prévus**

Les cas non prévus dans le présent règlement seront examinés par la Commission organisatrice, en accord avec les RG de la FFF, de la LFNA et du District de la Charente.